



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Raccordement des alarmes « attentat-intrusion » des établissements scolaires

Question écrite n° 13743

Texte de la question

M. Benjamin Dirx appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le raccordement des alarmes « attentat-intrusion » des établissements scolaires avec les forces de sécurité intérieure. Au regard de l'actualité dramatique des dernières semaines et de l'assassinat de Dominique Bernard, professeur de lettres au collège Gambetta à Arras, force est de constater que seule une intervention rapide des forces de l'ordre peut permettre la neutralisation d'un assaillant et ainsi empêcher que l'indicible ne s'ajoute à l'horreur. En cas d'attentat ou d'intrusion, les établissements scolaires sont aujourd'hui dotés d'alarmes spécifiques, différentes de celles relatives aux incendies, pour permettre aux élèves ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative d'avoir la réaction la plus efficace pour se protéger. Afin de rendre encore plus rapide l'arrivée sur place des forces de sécurité intérieure en cas d'attaque, le raccordement des alarmes « attentat-intrusion » de l'ensemble des établissements scolaires aux commissariats de police ou casernes de gendarmerie les plus proches semble indispensable. Ainsi, il souhaite savoir quelle est la proportion, sur le territoire national, d'établissement scolaire des premiers et seconds degrés dont les alarmes « attentat-intrusion » sont directement reliées aux forces de sécurité intérieure les plus proches et quel serait le plan du Gouvernement pour développer ce dispositif à l'ensemble des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Benjamin Dirx](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13743

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 février 2024

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11093

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)